

Procès-verbal du Conseil d'Administration
Séance n°1
Mardi 29 novembre 2022

Sont présents :

- Membres de la direction : Mme Orain, Mme Iborra, Mme Abarca, Mme Houdayer
- Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation : Mme Gadhi, Mme Guenego, Mme Saint Lo, Mme Gousset, Mme Baillot, Mme Moreau, M. Beaussant
- Représentants des Parents d'élèves FCPE : Mme Blandin, Mme Besle, Mme Paris, Mme Le Queré, Mme Lucchini, M. Chevalier, M. Berthelot
- Représentants des Elèves : Mme Drouin, M. Bah
- Représentants des Agents :
- Représentant du Département :
- Représentant Commune : M. Bouyer
- Personnalité invitée : M. Bordron, Agent comptable.

Sont excusés :

-

Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18 h 04 et désigne, comme secrétaire de séance M. Beaussant.

En outre, Mme Orain remercie Mme Iborra et Mme Briaud pour la qualité de leur travail en son absence.

Modification de l'ordre du jour : les points suivants sont annulés :

2. Répartition des IMP, pour avis

- Répartition des IMP en pièce jointe. Avis reporté. Mme Orain précise qu'une IMP n'a pas été encore attribuée.

9. DBM, pour vote

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du 29/09/2022 et 04/10/2022

- Mme Paris, représentante des parents d'élèves demande une modification au PV du CA du 04/10/2022 concernant le point 9 (dernier paragraphe). Dernière phrase remplacée par « Les représentants des parents d'élèves proposent qu'une réunion de présentation du projet d'établissement aux parents soit organisée ».

- Mme Guénégo, représentante des personnels demande aussi une modification au PV du CA du 04/10/2022 concernant le point 9 : suppression p 4 de « bien que validée par ailleurs ».

- Mr Bouyer, représentant de la commune précise qu'ayant été absent, il s'abstiendra sur ce vote.

Approbation PV CA des 29/09/2022 et 04/10/2022

Votants : 21 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

2. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, pour vote

Les représentants des parents d'élèves demandent que, dans la mesure du possible, la tenue du CA ne se fasse pas toujours le même jour de la semaine.

Les représentants des personnels souhaitent que les points suivants soient modifiés :

- Article 4 : « ce délai pouvant être réduit à un jour » en cas de CA extraordinaire
- Article 7 : « Un membre titulaire qui ne peut pas participer à une séance du CA en informe son un suppléant.

2. Règlement Intérieur CA			
Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

3. Mise en place des divers Conseils et Commissions

a) CONSEIL VIE COLEGIENNE

- Membres de droit : Mme Orain (Principale), Mme Iborra (Adjointe), Mme Houdayer (CPE)
- Représentants du personnel dont 1 professeur : Mme Moreau, M. Fréard
- Représentants des parents : Mme Lucchini, M. Ruau

b) CONSEIL DE DISCIPLINE

- Membres de droit : Mme Orain (Principale), Mme Iborra (Adjointe), Mme Houdayer (CPE), Mme Abarca Chirino (Gestionnaire)
- Membres élus du personnel
Titulaires : Mme Baillot, Mme Saint Lo, Mme Moreau, M. Beaussant, M. Fréard.
Suppléants : Mme Gadhi, Mme Gousset, Mme Guenego, Mme Martins, M. Malarde
- Membres élus usagers parents
Titulaires : Mme Paris, Mme Le Quere, M. Berthelot.
Suppléants : Mme Feuillat, Mme Vie Philippot, Mme Besle.
- Membres élus usagers élèves délégués
Titulaires : Mme Drouin (52), M. Bah (34).
Suppléants : Mme Guillonnet (52), M. Sebadji (32).

c) CESC

- Mme Orain (Principale), Mme Iborra (Adjointe), Mme Houdayer (CPE), Mme Abarca Chirino (Gestionnaire)
- Mme Paysan (infirmière), Mme Lefort (assistante sociale)
- Parent délégué titulaire : Mme Feuillat. Parent délégué suppléant : Mme Le Quere
- Élèves délégués : Mme Fosset, Mme Fournol, M. Bah, M. Sebadji
- Les enseignants : en fonction de la thématique.

d) COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

- Membres de droit : Mme Orain (Principale), Mme Iborra (Adjointe), Mme Houdayer (CPE), Mme Abarca Chirino (Gestionnaire), Mme Poirout (représentante du cd44), Mme Paysan (infirmière)
- Membres élus du personnel
Titulaires : Mme Gadhi, Mme Martins. Suppléants : M. Fréard, M. Beaussant
- Membres élus usagers parents
Titulaires Mme Besle, Mme Perrin. Suppléants : Mme Le Quere, Mme Paris.
- Délégués élèves
Titulaire : Mme Drouin (52). Suppléante : Mme Guillonnet (52).

e) GROUPE DE TRAVAIL

- Membres de droit : Mme Orain (Principale), Mme Iborra (Adjointe), Mme Abarca Chirino (Gestionnaire), Mme Poirout (représentante cd44)
- Membres élus du personnel
 - Titulaires : Mme Saint Lo, Mme Guenego, M. Malarde.
 - Suppléants : Mme Gousset, Mme Gadhi, Mme Moreau
- Membres élus usagers parents
 - Titulaires : Mme Paris, Mme Goulmy, M. Chevalier.
 - Suppléants : Mme Panetier, Mme Besle, M. Ruau
- Membres élus élèves
 - Titulaires : M. Bah (34), Mme Fosset (44), Mme Drouin (52).
 - Suppléants : Mme Fournol (44), Mme Guillonnet (52), M. Sebadji (32).

f) COMMISSION EDUCATIVE

- Membres de droit : Mme Orain (Principale), Mme Iborra (Adjointe), Mme Houdayer (CPE)
- Représentants enseignants :
 - Titulaire : Mme Baillot.
 - Suppléant : Mme Moreau.
- Représentants parents d'élèves
 - Titulaire : Mme Blandin.
 - Suppléant : Mme Vie Philippot.
- Membres invités par Mme la Principale au besoin : délégués élèves, parents de la classe, assistant d'éducation, assistante sociale, infirmière...

4. Budget, pour vote

- La dotation globale de fonctionnement de 121 184 € est en hausse de 8,4% par rapport à 2022.

- Question des représentants des parents d'élèves : Qu'est-il mis en place au collège pour faire des économies d'énergie ? Madame Abarca Chirino annonce les points suivants : la température de chauffage est limitée à 19°. Actuellement, le chauffage s'arrête à 10h. Une minuterie contrôle l'éclairage extérieur. En période de conseils de classe celui-ci est prolongé jusqu'à 21h, contre 19h en temps normal.

Mme Moreau demande que le chauffage soit coupé dans la « cartablerie » qui n'est qu'une pièce de stockage et non un lieu de vie.

Mme Abarca Chirino tient à remercier Mr Buord, agent d'entretien, pour sa vigilance sur ces économies d'énergie.

- Le service spécial bourses nationales (SBN) : Les demandes des familles sont en hausse. Une prévision de +4% est annoncée. Mme Abarca Chirino rappelle que les fonds sociaux ne se limitent pas à la cantine.

- Le service restauration et hébergement prévoit un résultat négatif à hauteur de -2 260€. Mme Abarca Chirino précise que le ticket d'un repas de cantine est réparti comme suit : 15% pour les charges (gaz, électricité), 22,5% de participation aux salaires des agents, le reste pour les denrées alimentaires.

A ce jour, le prix du repas de cantine reste inchangé. Mme Abarca Chirino annonce qu'il n'est pas possible d'anticiper la hausse des prix de l'alimentation. Il est rappelé que le tarif proposé au collège Petite Lande est inférieur aux recommandations départementales : 1,81€ de coût des denrées par assiette contre 1,95€ puis 2,15€ proposés par le CD44). L'instruction de hausse, trop tardive, n'a pas pu être prise en compte, les tarifs ayant déjà été votés par ailleurs.

Selon Mme Abarca Chirino, un prix trop bas peut se traduire par une baisse de la qualité et/ou de la quantité. En outre, elle rappelle que 58,73% des produits sont « bio » et/ou locaux. Cette volonté de qualité imposera, à terme, une hausse de la tarification.

- Question des représentants des élus des personnels : le département de Loire-atlantique a-t-il adopté un bouclier tarifaire pour garantir le prix du repas de cantine, comme dans le département du 49 ?

Mme Abarca Chirino précise que ce n'est pas le cas et qu'un tarif dépendant d'un quotient solidaire est plutôt en réflexion.

- Question de M. Ruau : Le gaspillage alimentaire est-il évalué au collège ?

Mme Abarca Chirino annonce qu'un contrat a été passé avec une entreprise afin de collecter les déchets biologiques. En moyenne, ce sont environ 80g par assiette qui sont jetés à la poubelle (60g hors épluchures). Il est par ailleurs rappelé que les absences à la demi-pension doivent être signalées par les familles. Elles sont ainsi prises en compte dans la préparation des repas. Enfin, les denrées qui n'ont pas été proposées au service peuvent être servies le lendemain. Tout cela contribue à limiter le gaspillage.

Budget			
Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

19 h 30 : départ de M. Bordron, agent comptable du lycée Jean Perrin

5. Projet d'Établissement, pour vote

Madame Orain présente le préambule qui a été ajouté suite à la réunion avec les représentants des parents d'élèves.

- M. Bouyer, représentant de la commune, propose qu'un lexique soit ajouté au texte afin de définir les différents sigles et acronymes utilisés.

- Mme Guénégo, représentante des personnels, estime qu'il aurait été souhaitable que ce qui a été travaillé en ateliers soit rediscuté et validé en grand groupe, méthodologie à mettre en place pour le prochain projet d'établissement (en 2026).

- Mme Paris, représentante des parents d'élèves, regrette que les parents ne soient pas associés à la rédaction du projet. Les représentants souhaitent être impliqués à l'avenir.

Projet d'Établissement			
Votants : 21	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 3

6. Sorties et voyage, pour vote

- Mme Abarca Chirino annonce qu'il s'agit d'un vote de principe. Le budget définitif des voyages sera présenté ultérieurement.

- Le voyage à Barcelone aura lieu du 21 au 25 mai 2023. Il concerne les classes de 33 et 35 (hors Germanistes).

- Mme Baillot précise que le FSE participe à hauteur de 850€, somme non utilisée en 2019 pour cause de Covid.

- Budget prévisionnel : 20 146,13€

Voyage à Barcelone			
Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

- La sortie à Amboise du 8 juin 2023 concerne les classes de 51 et de 52.
- Budget prévisionnel : 3 042€. L'ensemble est financé par les fonds de réserve du collège. La sortie étant gratuite pour les familles, devient donc obligatoire pour tous les élèves.

Sortie à Amboise au château du clos du Lucé

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

7. Contrats et conventions, pour vote

a) CONVENTION COP

- Convention d'occupation précaire au bénéfice de Mme CIRE Dia, du 29/11/2022 au 30/06/2023, permettant la mise à disposition du logement de fonction vacant.
- Loyer : 100€, charges : 200€.

b) CONVENTION EXECUTION TRAVAUX CD 44

- Changement du système d'alarme anti-intrusion. Le devis de 9322,8€ est financé par le conseil départemental 44. En cas d'inflation, la différence sera à la charge de l'établissement scolaire.

c) CONVENTION ECOPASS AIRLIQUIDE

- CO2 pour les salles de sciences.

d) PRIX TAPAGE CONVENTION VILLE DE REZÉ

- Coût de 100€.

e) SOUFFLERIE DE REZÉ

- Sortie pour le spectacle « chant du père » pour la classe de 33.
- Coût : 272€, financés par le « pass culture ».

f) CONVENTION SALLE BONNE GARDE

- Coût : 424€ financés par le « pass culture ».
- Spectacle pour les classes de 34 et 34.

g) CONTRATS DE MAINTENANCE

- Hexatel (téléphonie). Contrat de maintenance des nouveaux équipements téléphoniques. Durée de 12 mois à partir du 01/01/2023. Coût de 780€.
- TurboSelf : Contrat de 3 ans à partir du 01/01/2023, soit 1077,21€ par an pour la maintenance du distributeur de plateaux du self.

Contrats et Conventions

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

8. Délégation du Chef d'établissement pour la signature de contrats et conventions, pour vote

- Mme Orain précise que cette délégation pour la signature des contrats et conventions évite la convocation systématique du CA.

Délégation du Chef d'établissement pour la signature de contrats et conventions

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

9. Questions diverses

a) Question des représentants des parents d'élèves sur les modalités de diffusions des bulletins trimestriels.

- Mme Orain rappelle que les parents, lors de l'inscription ou la réinscription, ont choisi entre l'envoi postal ou la diffusion via Pronote. Par ailleurs, il est rappelé que les bulletins seront remis lors d'une réunion parents-professeurs en décembre 2022 pour le premier trimestre.

b) Question des représentants des parents d'élèves sur les modalités d'élection des délégués de classe.

- Mme Houdayer (CPE) rappelle que les textes de l'Éducation Nationale définissent les règles suivantes : Vote à bulletin secret. Les élèves votent pour un délégué et son suppléant.

- Mme Guénégo précise qu'une réflexion est en cours afin de travailler sur les campagnes d'élections pour les 4 niveaux.

c) Question concernant la création du préau.

- Mme Abarca Chirino précise que ce projet est la priorité N°1 mais que d'autres projets pour la mise aux normes en faveur des personnes à mobilité réduite ont été faits avant. Il est rappelé que ledit projet consiste en une extension de la galerie actuelle située au centre de la cour.

- Nous saurons en janvier 2023 si le projet est inscrit ou non au PPI (Plan pluriannuel d'investissement). En cas de refus, une solution provisoire sur les fonds du collège sera envisagée.

d) M. Bouyer est porteur d'un message de la part de la société de transport Aléop qui souligne les problèmes de sécurité aux abords du collège avec des élèves qui traversent la route en dehors des zones protégées.

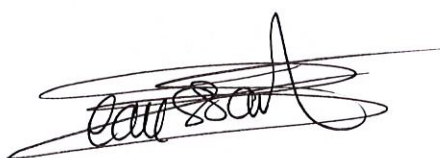
- Mme Houdayer répond que les assistants d'éducation sont présents matin et soir afin d'accompagner au mieux les élèves.

M. Bouyer propose un temps d'échange avec Aélop et la mairie à organiser (à l'initiative de la mairie).

Le Secrétaire de séance

La Présidente du Conseil d'Administration

M. Beussant



Madame ORAIN

